

**Conférence interparlementaire européenne sur l'espace
Bucarest, lundi 25 et mardi 26 octobre 2010**

Security block

Intervention de M. Yves Pozzo di Borgo

L'espace revêt aujourd'hui une dimension stratégique incontestable qui a conduit à la définition d'une politique spatiale à caractère communautaire par les différents acteurs de l'Union européenne : la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne (ESA).

La Commission a présenté en novembre 2003 un Livre blanc sur l'espace, dont le chapitre 3.4., intitulé « L'espace comme contribution à la PESC et à la PESD, ainsi qu'à l'anticipation et à la surveillance des crises humanitaires », définit des pistes de réflexion pour l'avenir, le défi étant de « mobiliser les décideurs de l'UE afin de renforcer les technologies spatiales à l'appui des impératifs de la sécurité et de la défense » et l'offre projetée consistant à « compléter les capacités spatiales existantes en Europe et examiner les nouvelles capacités nécessaires à la mise en place d'une force de sécurité crédible avec une forte valeur ajoutée de l'UE ».

Le document souligne, d'une part, la nécessité pour la PESD d'avoir accès à des systèmes et services spatiaux non seulement en raison de leurs capacités stratégiques mais aussi du fait de la capacité de décision autonome qu'ils apportent. D'autre part, il précise également que les utilisateurs des secteurs de la sécurité et des armées ont évidemment des besoins très particuliers et qu'il faudra concilier les utilisations civiles et militaires des capacités spatiales. Il constate par ailleurs l'impossibilité pour un seul Etat européen de développer et d'exploiter toutes les capacités possibles et nécessaires, d'où l'utilité de mettre en place des coopérations au niveau européen et selon diverses modalités.

Le récent rapport de notre Assemblée sur MUSIS montre qu'une telle coopération est toujours possible, même dans un secteur aussi délicat que celui de la sécurité et de la défense, surtout si cette coopération, comme c'est le cas de MUSIS, se met en place à partir de besoins opérationnels communs.

Le Livre blanc indique également qu'au-delà des satellites d'observation et de télécommunications déjà utilisés à des fins de sécurité et de défense, il faut progresser dans les domaines de la surveillance, du positionnement et de la navigation ainsi que de la synchronisation et des communications, du renseignement sur les transmissions, de l'alerte précoce et de la surveillance de l'espace afin de réaliser les objectifs de l'UE en matière de sécurité. Le

document précise aussi qu'en ce qui concerne les renseignements sur les transmissions, l'alerte précoce et la surveillance spatiale, l'Europe devra développer des systèmes et des services dans les domaines suivants :

- renseignement sur les transmissions afin de détecter les activités électromagnétiques ;
- détection précoce des activités menant à la prolifération de missiles ;
- surveillance de l'espace en vue de la détection et de l'identification des objets présents dans l'espace.

Enfin, la Commission se dit prête à contribuer à l'évaluation des capacités existantes et des besoins futurs ainsi qu'à l'identification des investissements supplémentaires nécessaires pour le développement d'une capacité spatiale complète de défense et de sécurité pour l'UE.

Dans le rapport intitulé : « Une stratégie spatiale européenne : aspects de sécurité et de défense », notre Commission technique et aérospatiale avait déjà recommandé entre autres de tenir compte de « la nécessité d'étudier l'offre russe d'établir des coopérations dans le domaine satellitaire et plus précisément de la proposition faite à l'OTAN de créer un centre spatial commun destiné initialement à l'identification et au suivi des tirs balistiques et, à terme, à l'interception des tirs non stratégiques » et de poursuivre l'objectif de « l'élargissement des missions du Centre [satellitaire] fin d'initier le développement d'une capacité de gestion du champ de bataille qui nécessite : l'utilisation d'outils de télédétection, de météorologie et de communication, mais aussi d'écoute électronique et, à plus long terme, d'alerte avancée ».

Permettez-moi de rappeler très brièvement quelques exemples de la coopération européenne dans le domaine spatial de la sécurité et de la défense.

Le système satellitaire Hélios a montré que la coopération européenne dans le domaine spatial militaire était possible. Le principe de cette coopération entre la France, l'Italie et l'Espagne est fondé sur une exploitation commune. Les prises de vues sont programmées en fonction de l'intérêt opérationnel, des droits d'utilisation et de l'urgence de la demande.

Chaque pays participant peut effectuer des prises de vues de façon confidentielle mais des prises de vues communes sont également effectuées pour optimiser le temps d'utilisation et éviter les doublons. Ce fonctionnement a démontré son efficacité puisqu'aujourd'hui, 40% des prises de vues émanent de demandes communes contre 17% en 1997.

Le succès d'Hélios I a rendu possible la coopération autour du programme Hélios II entre la France, l'Espagne et la Belgique.

Pour succéder aux systèmes Spot 5 et Hélios II, la France a conçu le programme de constellation optique duale « Pléiades ». Pour assurer une capacité « tout temps » indispensable, l'Italie a mis à l'étude le projet de constellation Cosmo-SkyMed. L'occasion d'une synergie s'est donc tout naturellement présentée : la France et l'Italie ont signé le 29 janvier 2001 un accord de coopération¹⁰ sur un grand système d'observation optique et radar incluant :

- une composante optique développée sous la maîtrise de la France, comportant deux satellites, lancés en 2005 et 2006, et les fonctions sol correspondantes ;
- une composante radar développée sous la maîtrise de l'Italie, comportant quatre satellites, lancés en 2003 et 2005, et les fonctions sol correspondantes ;
- un segment sol utilisateur développé conjointement par la France et l'Italie, destiné à la planification et au contrôle des missions, à l'acquisition et au traitement des données.

Ce système garantit à la fois la protection des intérêts de défense en termes de sécurité et de priorité des demandes de missions et la satisfaction des besoins des utilisateurs civils et commerciaux en termes de capacité opérationnelle globale, rapidité d'accès et qualité des images. Son utilisation est ouverte à plusieurs catégories d'utilisateurs : publics, institutionnels, privés et commerciaux.

Le système devant fournir prioritairement des services à des utilisateurs relevant des ministères de la défense des deux pays, un certain nombre de contraintes, strictement liées aux exigences de défense, doivent être respectées : priorité dans la planification des missions, confidentialité, sécurité des communications, accès aux données brutes des archives civiles et utilisation des produits des ministères de la défense sous contrôle d'organismes gouvernementaux de sécurité.

A présent, il semble que toute politique spatiale d'envergure ne puisse être menée à bien que dans un contexte de coopérations internationales car celles-ci permettent de s'appuyer sur des compétences différentes, de confronter des méthodes de travail, d'explorer de nouvelles pistes d'utilisation des techniques spatiales et de réaliser davantage de missions spatiales en partageant leurs coûts.

C'est à partir de ces expériences qu'une réflexion s'est engagée d'abord entre l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie, puis avec la Belgique et la Grèce. Cette réflexion a débouché en 2001 sur la rédaction d'un document majeur traitant des besoins opérationnels communs pour un système européen d'observation par satellites à des fins de sécurité et de défense, plus connu sous l'acronyme BOC.

Bien que ce document ne fasse que présenter les suggestions des Etats quant à la forme que pourrait revêtir leur future coopération dans le domaine de

l'observation de la terre à des fins de sécurité et de défense, il constitue une nouvelle étape fondamentale dans la construction de l'Europe spatiale.

Les six pays signataires du BOC ont enfin pris la décision en décembre 2006 de lancer les études pour la réalisation en commun d'un futur système d'imagerie spatiale à des fins de sécurité et de défense dénommé MUSIS.

MUSIS est un programme gouvernemental visant à harmoniser les prochains systèmes européens d'observation optique et radar et à remplacer, à terme, l'ensemble des composantes militaires existantes.

L'objectif principal de ce projet est de passer du stade actuel, de simple échange d'images de renseignement militaire entre les Etats européens, à une situation dans laquelle les pays participants auront libre accès à l'ensemble des ressources spatiales qui seront disponibles de manière transparente et cohérente. Il est évident qu'établir une coopération dans un domaine tel que celui du renseignement militaire est un vrai défi pour les pays participants. Même si la plupart d'entre eux ont déjà acquis une certaine expérience au sein du programme Hélios, les ambitions de MUSIS vont bien au-delà.

Les ministres des pays membres de l'ESA chargés de l'espace ont décidé, en novembre 2008, à La Haye, de lancer un programme préparatoire au Programme de surveillance de l'espace (SSA). Le programme préparatoire, d'une durée de trois ans et doté d'un budget de 55 millions d'euros, a pour objectif de promouvoir l'utilisation autonome de l'espace par l'Europe et l'accès indépendant à cet espace à des fins de recherche ou de livraison de services, par la fourniture au moment opportun de données, d'informations, de services et de connaissances de qualité concernant l'environnement, les menaces et l'exploitation durable de l'espace extra-atmosphérique.

Les fonctions du programme sont réparties en trois domaines :

- la surveillance spatiale pour obtenir toute l'information possible sur les débris spatiaux et sur tous les objets existant dans l'espace ;
- la détection des risques possibles ainsi que la prévision des éventuelles conséquences pour les activités spatiales en général ;
- l'environnement météorologique spatial, ce qui comprend le suivi et la prévision des effets de rayonnement, des perturbations de l'ionosphère et des anomalies géomagnétiques.

Cette capacité de surveillance de l'espace est devenue absolument nécessaire car l'espace est désormais un enjeu de puissance revendiqué par un nombre croissant d'Etats. Cette capacité est, de plus, réellement duale car le suivi des débris est une mission qui intéresse l'ensemble des opérateurs de satellites, civils et militaires. En revanche, on peut s'interroger sur la dimension duale des informations qu'un tel système pourrait délivrer sur l'identification d'actes hostiles contre certains satellites ou sur la présence de satellites

douteux dans l'espace. Cette mission, qui pourrait déboucher sur le concept de « dissuasion spatiale », est essentiellement une mission de défense qui, en principe, ne répond pas strictement au mandat de l'Agence spatiale européenne. La surveillance de l'espace constitue un vrai sujet de réflexion. L'ESA a, bien sûr, eu raison de soumettre cette question à la décision de ses Etats membres, mais votre rapporteur trouve opportun d'inclure dans cette réflexion un aspect « défense et sécurité ».

La défense exerce un rôle d'impulsion politique, économique et technique dans l'espace. Il faut souligner le caractère dual des applications générales dans la plupart des secteurs spatiaux comme les communications, l'observation, la navigation et le positionnement, tout en précisant que l'espace de la défense a des exigences techniques et opérationnelles plus élevées que l'espace civil, celles-ci concernant la résistance, la durée de vie, la manoeuvrabilité, la redondance et la rapidité de remplacement. L'espace militaire a des applications spécifiques comme l'alerte avancée et le renseignement électromagnétique et il existe enfin de nouveaux domaines comme celui des armes spatiales, étudié précédemment par notre Commission technique et aérospatiale.

En ce qui concerne l'alerte spatiale, le démonstrateur SPIRALE est pour l'heure un plein succès. Le système a été accepté par la DGA (Délégation générale pour l'armement) en avril 2009 et la démonstration s'est déroulée en avance sur le calendrier prévu, confirmant, à ce stade, la faisabilité d'une première capacité opérationnelle, dont la mise en service est prévue, après de vifs débats, en 2019 seulement.

La mission du démonstrateur SPIRALE s'achèvera en automne 2010. Il est donc urgent de préparer le développement d'un programme d'alerte spatiale, composante essentielle du futur système global d'alerte avancée, qui fait appel à des compétences spécifiques très pointues en cours de développement avec SPIRALE. Ces compétences devraient être maintenues pour permettre la préparation dans les meilleures conditions de ce futur programme.

Du côté de l'état-major français et de la DGA, l'objectif a été mis au point et la feuille de route technologique et industrielle est prête. D'où l'importance de fixer un budget industriel spécifique dès cette année pour consolider les perspectives dans ce domaine et préparer l'avenir.

Outre sa finalité première de détection et de caractérisation de tirs de missiles, un futur système d'alerte spatiale pourra avantageusement contribuer à la surveillance spatiale et aérienne ainsi qu'à l'observation de phénomènes naturels comme les éruptions volcaniques ou la surveillance des activités de certaines installations industrielles.

Concernant le renseignement d'origine électromagnétique, le démonstrateur ELISA (Ecoute d'émissions radar) sera lancé au printemps de cette année ; sa durée de vie sera d'au moins trois ans. Une étape primordiale sera franchie mi-2010 avec le lancement de la conception du programme CERES ; la mise en service opérationnelle du programme devra avoir lieu en 2016, ce qui limitera l'attente des utilisateurs qui ne disposeront plus à cette date des données fournies par les démonstrateurs. Un accord industriel, ouvert aux coopérateurs étrangers, a été trouvé entre EADS Astrium et Thales. Rien ne s'oppose à l'engagement rapide du programme, dont le besoin se fait de plus en plus sentir depuis ces derniers mois. Les partenaires européens identifiés à ce jour sont la Suède et la Grèce.

Il est clair que la coopération européenne dans le domaine spatial est absolument fondamentale pour l'avenir du secteur sur notre continent. Si cela est évident dans le secteur civil, ce l'est encore plus dans le secteur spatial militaire. C'est uniquement depuis l'espace que nous pouvons surveiller notre planète et l'utilisation de l'espace est la meilleure réponse que nous pouvons apporter aux risques et aux menaces émanant d'un environnement où les ressources sont de plus en plus rares et le changement climatique une réalité déjà largement acceptée.

L'opinion publique européenne doit savoir à quel point l'espace contribue au bien-être et aux progrès de l'humanité. Si l'espace est à la pointe des technologies, cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de l'espace militaire.